



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

affaires étrangères et européennes : ambassades et consulats

Question écrite n° 116089

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes, sur les conséquences de la décision récente de fermeture du consulat d'Italie de Lille, décision qui suscite une légitime émotion en particulier au sein de l'importante (35 000 ressortissants) communauté italienne du Nord-Pas-de-Calais. L'ancienneté de l'implantation de cette communauté, la vivacité des liens conservés avec l'Italie, la diversité des besoins et des initiatives que cette présence suscite plaident en faveur du maintien de ce consulat ou, à défaut, de l'ouverture d'un guichet permanent italien. La solution adoptée à ce jour : fonctionnement d'une permanence hebdomadaire, ne saurait répondre aux attentes ainsi qu'il en a fait part à l'ambassade d'Italie en France. Il lui demande quelles démarches il entend engager auprès des autorités italiennes en faveur du réexamen de la situation et d'une meilleure réponse aux attentes, prioritairement, de la communauté italienne du Nord-Pas-de-Calais.

Texte de la réponse

Le Gouvernement italien connaît actuellement une situation budgétaire tendue, qui le conduit à opérer une reconfiguration de son dispositif consulaire à l'étranger, en raison de l'impossibilité, pour des raisons financières, de maintenir en fonctionnement l'ensemble des postes existants. Ces mesures ont un impact fort sur les régions d'accueil d'une importante population d'origine transalpine. Il en va de même pour la France et pour les autres pays européens, qui sont actuellement contraints de réduire leur réseau consulaire dans l'Union européenne. La France a ainsi été conduite, ces dernières années, à fermer certains postes consulaires en Italie, et à diminuer les moyens culturels qu'elle est en mesure de consacrer à ce pays. Il faut donc souhaiter qu'un futur desserrement de la contrainte budgétaire redonne des marges de manoeuvre plus substantielles aux pays européens dans les domaines des relations consulaires et de l'action culturelle.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 116089

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 août 2011, page 8252

Réponse publiée le : 23 août 2011, page 8989